

CABINET D'EXPERTISES INDÉPENDANT SPÉCIALISTE BÂTIMENT ET LOGEMENT

Anais Expertises, cabinet d'expertises indépendant



Au service des particuliers & des professionnels



*Nos experts viennent vers
vous pour vous conseiller*

Depuis 2008, l'équipe d'Anais Expertises, Cabinet d'expertises indépendant, réalise des diagnostics, des contrôles, des audits et des expertises, privées ou amiables, au profit autant des particuliers que des professionnels.

Nouveauté 2018 : Anais Expertises a souscrit une assurance décennale auprès de la SMABTP pour réaliser des études thermiques (RTex et RT2012, avec ou sans label E+C-).

Anais Expertises et les diagnostics

Immanquablement, vous ferez appel à notre équipe pour vos **diagnostics immobiliers** avant vente ou avant location, ou pour le contrôle de votre construction neuve soumise à la réglementation thermique RT2012.

- Diagnostics immobiliers avant vente
- Diagnostics immobiliers avant location
- **Diagnostics réglementaires avant travaux** (amiante, plomb, HAP)
- Diagnostics techniques de copropriétés (DTG, audit)
- Diagnostics réglementaires de construction neuve avec le **test d'étanchéité à l'air**

Anais Expertises et la rénovation

Depuis plus de 10 ans, Anais Expertises, cabinet d'expertises indépendant, vous aide à discerner comment rénover votre bien correctement via un **audit de performance énergétique**. Cet Audit est l'unique porte d'entrée pour obtenir un maximum d'aides financières. L'audit est aussi le meilleur moyen pour éviter d'accepter « n'importe quoi » comme solution d'amélioration !

Par exemple, en Normandie, ANAIS est conventionnée avec le Conseil Régional. Ainsi, la Région subventionne l'audit à la hauteur de 800,00 euros. Ensuite, le propriétaire d'une maison de plus de 15 ans peut obtenir en plus jusqu'à 9200,00 euros pour rénover BBC.

Autre exemple en Midi-Pyrénées, la Région donne 1500,00 euros aux propriétaires qui grâce à l'audit démontrent qu'ils vont réaliser plus de 25% d'économie d'énergie.

Anais Expertises et les copropriétés

Pour aider les copropriétaires à gérer leur immeuble, l'Etat a mis en place deux outils particulièrement utiles :

- Le **DTG, Diagnostic Technique Global**, permet de faire un point sur la qualité technique de la construction et sur sa gestion patrimoniale.
- L'**Audit de performance énergétique** est le seul vrai bon outil pour déterminer la performance actuelle et l'intérêt ou non de réaliser certains travaux d'amélioration.

Ces expertises sont obligatoires sous certaines conditions. [Consultez-nous](#).

Anais Expertises et le contrôle des constructions neuves

Anais Expertises a initié un réseau d'experts spécialistes des problèmes d'étanchéité à l'air. Ainsi, nos experts interviennent sur plusieurs régions de France pour réaliser des **infiltrométries** et établir des **attestations de prise en compte de la réglementation thermique RT2012**.

Anais Expertises et les expertises du bâtiment

Bien sûr, nos experts sont là pour vous aider à comprendre l'origine et la raison d'un désordre...

Ainsi, vous ferez appel à nos experts pour obtenir un rapport circonstancié permettant de trouver des solutions et faire valoir vos droits auprès des professionnels, des assurances ou des tribunaux compétents.

Évidemment, nous connaissons bien les problèmes que vous rencontrez. Nous savons les expliquer, les décrire et y remédier. Par exemple, voyez notre page concernant l'**expertise humidité**.

EXPERTS INDÉPENDANTS

Invariablement cabinet d'expertises indépendant, nous sommes au service des victimes d'un problème. Nous ne travaillons pour aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur d'énergie, aucune entreprise de rénovation. De même, nous n'avons aucun contrat d'exclusivité avec des constructeurs.

EXPERTS EN RELATIONS

Aussi, nous travaillons depuis des années avec les institutions et les entreprises normandes. Et Anais Expertises est membre de nombreuses instances régionales pour promouvoir la qualité de construction et la performance énergétique. Nos experts sauront être convaincants pour mener des négociations à l'amiable.



Alors, quand vous ferez appel à nos experts, ce sera en appelant un numéro non surtaxé...

09 8008 5008

...

Décrivez-nous votre problème !

Nous vous appellerons pour en discuter et envisager une action adaptée :

Votre nom

Votre email

Téléphone

L'adresse de votre projet : Code postal + Ville

Votre message

Envoyer

...

Cabinet d'expertises indépendant

Définition d'une expertise

L'expertise désigne l'examen d'un désordre pour en estimer son importance et son origine. Aussi, elle fait appel à un ensemble de savoirs spécialisés, concernant les modes constructifs et les éléments structurels du bâtiment, l'isolation thermique, les systèmes de protection contre l'humidité... Si les connaissances de l'expert sont généralement orientées vers l'application pratique, il lui faut maîtriser aussi les phénomènes physiques et chimiques qui interviennent dans l'équilibre du bâti. L'expert du bâtiment devra alors être capable d'expliquer clairement les principes en cause.

Ainsi, l'expertise est une procédure par laquelle on confie à un ou plusieurs experts le soin de donner un avis sur les éléments d'un différend, quand ceux-ci présentent des aspects techniques.

Intervention d'un assureur

Évidemment, l'expertise privée est utile pour résoudre des difficultés techniques. Aussi elle est franchement conseillée en cas de demande d'indemnisation à une assurance. D'ailleurs, l'assurance missionnera son propre expert... pour vous proposer une indemnisation la plus faible possible (évidemment !). Mais votre expert ANAIS sera là pour faire valoir vos droits en décrivant correctement l'ensemble des éléments qui devront être rénovés.

Qui plus est, l'expertise privée peut être prise en charge par un contrat

d'assistance juridique, tout comme la consultation d'un avocat spécialiste.

Mais concernant l'expertise judiciaire, seul un juge peut faire appel à un « expert judiciaire ». D'ailleurs, n'importe quel citoyen ayant une compétence particulière reconnue peut devenir expert judiciaire le temps d'un procès. Mais avant d'en arriver là, nous vous encourageons à commencer par une « expertise amiable »... avec notre cabinet d'expertises indépendant.

Le rapport d'expertise

Toute expertise se construit autour d'une observation attentive du désordre. Mais l'expert du bâtiment n'oublie jamais de consacrer du temps à écouter tous les intervenants dans l'acte de construire.

Aussi, ce n'est qu'après avoir vérifié les règles de l'art, les normes et DTU, que l'expert rédige son rapport. Le rapport d'expertise ne permet pas toujours d'obtenir une réponse exhaustive concernant l'origine de la pathologie. Mais dans tous les cas il doit être suffisamment descriptif et pédagogique pour faire progresser l'analyse de la situation.

Voilà pourquoi le rapport d'expertise doit permettre au maître d'ouvrage de trouver des solutions adaptées pour remédier au problème.

Pour toutes ses raisons, il est important de faire appel à un cabinet d'expertises indépendant. Appelez ANAIS au 09.80.08.50.08.

Vous êtes sur notre site dédié aux expertises. Pour plus d'informations concernant les diagnostics immobiliers obligatoires avant travaux, avant vente et location, voyez notre autre site [ANAIS DIAGNOSTICS](#).

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre confiance. Bonne visite.